

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUILLET 2018

N° 2018/7
64^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 16 juillet 2018, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. ASSOCIATIONS

A.S.B.L. Archéologie andennaise – Démission et remplacement d'un administrateur

2. CIMETIERES

Désaffectation de concessions – Revente de monuments

3. CULTE

Désaffectation du presbytère d'ANDENNE et relogement de Monsieur le Doyen Hubert JEANJEAN à de la Maison des Vicaires

4. FINANCES

1. Convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif pour la réalisation de travaux de réfection des trottoirs des rues Léon Simon et Brun
2. Etablissement du « *rapport de rémunération* » Ville – Année 2017 (article L 6421-1 CDLD)
3. Conclusion d'emprunts pour le financement des dépenses reprises au programme d'investissements 2018 – Procédure *sui generis*

5. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

6. MARCHE DE SERVICES

Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (I.M.I.O.)
– Relation in house – Approbation d'une convention

7. MARCHE DE TRAVAUX

ANDENNE : rue des Pinsons – Travaux d'égouttage – Décompte – Souscription de parts
INASEP

8. PATRIMOINE

1. BONNEVILLE : rue du Centre, rue de Bruyère et rue de la Trichenne – Cession sans stipulation de prix par la S.P.R.L. « *J. B. et Fils* » au profit de la Ville d'ANDENNE d'emprises à incorporer dans le domaine public communal
2. LANDENNE : rue de Troka, 455/A – Autorisation de revente des lots numéros 1 et 2 du lotissement communal dit « *de Troka* » – Affaire « *B.-P.* »

9. POLICE

Confirmation d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)

10. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

11. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

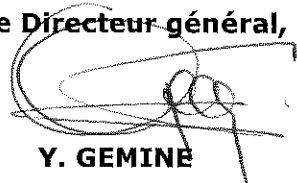
HUIS CLOS

12. PERSONNEL

1. Personnel administratif – Octroi d'une interruption de carrière régime « *fin de carrière* » (P.V.)
2. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Congé syndical d'un instituteur primaire définitif (G.L.)
3. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Mise en disponibilité pour perte partielle de charge d'un maître de seconde langue néerlandais définitif (M.L.)
4. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Ratification de désignations temporaires (29)
5. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Mise en disponibilité pour mission spéciale (F.B.)

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Y. GEMINE

Le Bourgmestre,



C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 25 juin 2018 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 11 juillet 2018**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. La prochaine réunion du Conseil communal est fixée le 10 septembre 2018 à l'ANDENNE ARENA.